

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CD-2021/12/16-1/01 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023065-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 22/12/2021

Réception Préfet : 22/12/2021

Publication RAAD : 22/12/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

OBJET : Développement local : BP 2022.

Le Département poursuit ses actions en faveur de l'aménagement et du développement du territoire en soutenant les projets des collectivités seine-et-marnaises via sa politique contractuelle : CID, FER, CoR et FAC (nouveau contrat en faveur des collectivités de + 2 000 habitants).

Le développement local regroupe également plusieurs dispositifs de subventions et de partenariats, tels que le Fonds d'aménagement destiné aux projets structurants, l'aide apportée à Seine-et-Marne Numérique pour couvrir les territoires en très haut débit et le reversement de la Taxe d'Aménagement au C.A.U.E. pour ses conseils et expertises auprès des collectivités.

En investissement, les autorisations de programme 2022 s'élèvent à 31,34 M€ et les crédits de paiement sont ouverts pour 32,78 M€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 2,01 M€.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'accorder au GIP InterScot sur le territoire Nord Seine-et-Marne – Est du Val d'Oise une participation de 12 000 € pour les dépenses de fonctionnement au titre de 2022, imputé sur l'action

« Soutien au développement local/Divers Partenariats », opération « Participation aux organismes d'études et d'aménagement du territoire- DF 2022 »,

Article 2 : d'accorder au SYMPAV Paris-Villaroche une participation de 70 000 € pour les dépenses de fonctionnement au titre de 2022, imputé sur l'action « Soutien au développement local/Divers Partenariats », opération « Participation aux organismes d'études et d'aménagement du territoire - DF 2022 »,

Article 3 : d'accorder au Syndicat Mixte de la Goële au titre de la cotisation annuelle un montant de 1 524 €, imputé sur l'action « Soutien au développement local/Divers Partenariats », opération « cotisations diverses – DF 2022 »,

Article 4 : d'accorder à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel au titre de la cotisation annuelle un montant de 3 476 € imputé sur l'action « Soutien au développement local/Divers Partenariats », opération « cotisations diverses – DF 2022 ».

### **Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU


Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS  
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marie-Line PICHÉRY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne